

Jean-Jacques PASQUIER  
19 Clos des trolles  
74940 ANNECY-LE-VIEUX  
☎ 04.50.51.73.10  
☎ 06.84.98.25.85  
[courriel:jjpasquier@free.fr](mailto:courriel:jjpasquier@free.fr)

Monsieur le Maire  
Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs  
Les conseillers municipaux  
Place Gabriel Fauré  
BP 249  
74 940 ANNECY-LE-VIEUX CEDEX

**OBJET** : Question orale formulée par écrit  
**N.Réf.** : ALV Conseil Municipal / 20101127\_QO\_CentreCongres.doc

Monsieur le Maire, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs les conseillers municipaux.

Le conseil communautaire de la communauté d'Agglomération d'Annecy a retenu le site de la presqu'île d'Albigny le jeudi 18 novembre 2010 pour un projet de centre d'exposition, de séminaires et de congrès. En effet, il a, lors de cette séance, validé un périmètre d'étude pour implanter cet établissement communautaire qui impacte notablement notre commune. Nous sommes défavorables à ce choix et regrettons vivement qu'à aucun moment le conseil municipal d'Annecy-le-Vieux n'ait été consulté sur ce projet. Nul doute pourtant que ce projet est connu et soutenu par vous, puisque des propriétaires ont été informés en vue d'une expropriation.

En 2008, vous avez valorisé l'onéreuse acquisition de la Maison Abeille en indiquant que dans un premier temps elle permettait la continuité de la promenade sur les bords du lac. Au-delà de la pertinente question de M. Eric SERVEL sur les résultats de l'Audit, financé a priori à perte par notre municipalité, pouvez-vous apporter des assurances sur le maintien de cheminement piétonnier, dès lors que nous devrions perdre la maîtrise foncière du site?

La loi littoral fait exception pour les bâtiments publics, ce qui vous laisse toute latitude pour urbaniser cet oasis de verdure apprécié de tous les habitants de l'agglomération. Nous sommes opposés à cette perspective de dénaturation d'un rivage lacustre immédiat déjà si dégradé, alors que, selon nous, ce site, avec tout le secteur de la plage d'Albigny jusqu'à la rue centrale, doit être renforcé comme espace de loisir et de détente pour nos concitoyens. On comprend aisément, avec le recul et à la lumière de ces décisions, pourquoi vous avez demandé à amender le projet de directive territoriale d'aménagement des Alpes du Nord afin que le périmètre des espaces proches du rivage soit ramené de la rue centrale vers l'avenue du Petit Port. Nous y sommes toujours opposés. En effet, tant dans l'hasardeuse perspective de jeux olympiques en 2018, que pour les besoins complémentaires d'hébergement d'éventuels congressistes, il faudra nécessairement construire de nouveaux établissements hôteliers. La municipalité est propriétaire d'importantes réserves foncières sur cet espace.

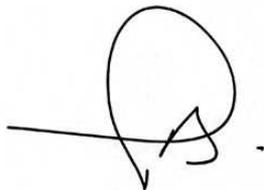
Pouvez-vous, à des fins d'information de la population, nous en dresser un état exhaustif, avec pour chaque parcelle sa valeur estimée par les domaines, même de façon approximative? Ces propriétés communales doivent être destinées à des projets en faveur et dans l'intérêt de nos concitoyens et non à des opérations immobilières. Je pense que bien des ancileviens sont en harmonie avec notre vision de l'avenir de ce quartier d'exception, cordon ombilical qui nous relie au lac d'Annecy, et que ce point de vue est conforté par l'esprit même de la loi littoral, à laquelle nous sommes fondamentalement

attachés, comme vous le savez. Quelle que puisse être la qualité architecturale des établissements hôteliers qui seront inévitablement envisagés sur ce site, ce sera encore plus de béton sur notre merveilleux rivage lacustre. Nous déplorons qu'une telle part de notre patrimoine naturel, joyau pour les générations à venir, symbole de notre cadre de vie d'exception, puisse se trouver dilapidé. Nous nous opposerons donc avec véhémence à ce projet de centre des congrès, par tous moyens à notre disposition, en raison de tous les dommages périphériques que cela occasionnera inévitablement. Il est bien de parler d'environnement à grand renfort de moyens de communication pour planter 21 000 arbres, n'était le coût démesuré d'une telle opération. Il est bien plus salubre, en matière de développement durable, d'expliquer combien le choix de ce site est inopportun et dégradant pour notre environnement. La circulation sur cet axe, pour ne prendre que cet exemple, est déjà trop souvent saturée, avec près de 15 à 20 000 véhicules certains jours de mémoire. Est-il décent d'envisager d'ajouter un concert de poids lourds pour desservir les besoins matériels de ces éventuels congrès et expositions?

Nous vous demandons donc de dédier un conseil municipal public à l'examen des tenants et aboutissants de ce projet de centre des congrès, afin que tous les administrés puissent prendre la mesure de ce qui est envisagé tant que nous en sommes à ce stade du dossier. Il faudra pour ce que des éléments précis du financement public de cet équipement communautaire soient détaillés, dans un contexte où la capacité d'autofinancement de notre communauté d'agglomération est réduite à la portion congrue, sans aucune décision prise à ce jour pour éclaircir cet horizon.

En vous remerciant par avance de votre réponse détaillée.

Jean-Jacques Pasquier

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized capital letter 'P' followed by a smaller capital letter 'S' and a period. The signature is written on a white background.